

**Convocation du 6 mars 2024**

Nombre de membres :

Conseillers en exercice .... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 29



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 MARS 2024**

Délibération 240314D022

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Étaient présents :** M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRIULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

**Étaient absents excusés :** Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

**Secrétaire de séance :** Mme Déborah JOURDON.

**AFFAIRES FONCIÈRES – PROJET MAISON MÉDICALE ACQUISITION D'UNE CELLULE AU SEIN DU PROJET  
IMMOBILIER LE MÉRINOS**

Suite au départ de 3 médecins sur 4 en l'espace d'une année, la municipalité a souhaité engager une démarche volontariste d'aide à l'implantation de nouveaux médecins sur la commune, en programmant à court terme la création d'une maison médicale.

En effet, un tel équipement permettrait d'offrir à de nouveaux praticiens des conditions d'accueil satisfaisantes et constituerait donc, à ce titre, un moyen d'attractivité supplémentaire pour leur installation sur la commune.

Des discussions ont été engagées avec le Groupe immobilier Edouard Denis, à qui la commune a récemment vendu une emprise foncière rue des Palmiers, pour la construction d'un immeuble comportant des cellules pour locaux professionnels en rez-de-chaussée et des logements sociaux sur les 2 niveaux supérieurs.

La commune pourrait se porter acquéreur d'une cellule d'environ 250 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, afin d'y aménager une maison médicale, dont le coût prévisionnel est d'environ 600 000 € HT (400 000 € pour l'acquisition et 200 000 € pour l'aménagement intérieur).

Pour financer cet investissement, le Conseil municipal a décidé, par délibération en date du 21 décembre 2023, de solliciter une subvention de 175 000 €, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La Préfecture demande à la Commune de justifier, à l'appui de cette demande, de la situation juridique des biens concernés.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme son intention de se porter acquéreur d'une cellule de 250 m<sup>2</sup> environ, au sein du projet immobilier Le Mérinos, pour l'aménagement d'une maison médicale,
- Valide le principe d'une acquisition de cette cellule sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement.
- Précise que les modalités financières et conditions particulières de la transaction feront l'objet d'une délibération ultérieure.

**Vote** : 29 voix pour

Envoyé en préfecture le 21/03/2024  
Reçu en préfecture le 21/03/2024  
Publié le 22/03/2024  
ID : 044-214400822-20240314-240314D022-DE



A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



Publié sur le site de la commune le 21/3/2024